



RÉFÉRENCE : ACP/28/043/26 FINAL *dws*
Bureau du Secrétaire général

Bruxelles, le 29 mars 2026

RAPPORT ORAL DU FORUM DES PEID

PRÉSENTÉ PAR

**MONSIEUR ALANDO TERRELONGE, MINISTRE D'ÉTAT
ET MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR DE JAMAÏQUE**

**LORS DU
ONZIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE
GOUVERNEMENT DE L'OEACP**

**DIMANCHE 29 MARS 2026
MALABO, GUINÉE ÉQUATORIALE**

FR

Présentation des recommandations et engagements clés

1. Le Forum des PEID de l'OEACP s'est réuni le 26 mars 2026 à Malabo (Guinée équatoriale), sous le thème : « Inscrire la problématique des PEID au cœur des actions mondiales pour le climat et le développement ».
2. Il s'est penché sur les thèmes subsidiaires ci-après :
 - i. **Accroître le financement climatique en faveur des PEID**
 - ii. **Promouvoir la justice climatique, notamment en faisant levier de l'avis consultatif de la CIJ**
 - iii. **Renforcement de la résilience et adaptation climatique en faveur des PEID**
3. Au terme de sa réunion, le Forum a formulé des recommandations clés destinées à enrichir la déclaration attendue du Sommet. Parmi celles-ci figure ce qui suit :
 - a. Les activités visant à faire en sorte que les connaissances et les enseignements découlant de la mise en œuvre de l'Initiative de Bridgetown pour la conversion de la dette en financement pour le climat mériteraient d'être partagées et diffusées dans les États membres de l'OEACP.
 - b. Il y a lieu de poursuivre les activités destinées à promouvoir l'accès au financement climatique et à débloquer celui-ci ainsi que les mesures de renforcement de la résilience, tels que le développement d'outils permettant de calculer pour les États membres le coût des pertes et préjudices induit par le climat, lequel pourrait être mis en avant lors des négociations sur la scène internationale.
 - c. Il conviendrait de maintenir l'appui technique à travers des initiatives telles que le programme intra-ACP d'appui aux PEID de l'OEACP, notamment en ce qui concerne le développement et la diffusion de produits du savoir sur le financement climatique et la résilience, afin d'aider les États membres dans les négociations et la mobilisation des investissements à l'échelle internationale.
 - d. La coopération Sud-Sud et intra-OEACP gagnerait à être renforcée, notamment à travers le partage des connaissances, le renforcement des capacités et l'échange de meilleures pratiques entre les États membres.
 - e. Il convient de noter que des consultations sont en cours concernant les termes de référence à adopter pour rendre opérationnel le groupe de travail spécial de l'OEACP sur la justice climatique et la protection des écosystèmes mis sur pied par la huitième réunion des ministres de

l'OEACP chargés des Océans, de la Pêche et de l'Aquaculture, qui s'est tenue en septembre 2024 à Dar es Salam (Tanzanie).

- f. Il serait utile que le groupe de travail spécial de l'OEACP sur la justice climatique et la protection des écosystèmes mobilise la force collective de l'Organisation pour faire en sorte que l'avis consultatif éclaire et complète d'autres processus multilatéraux, tout en contribuant à faire progresser davantage la justice climatique, et ce en explorant et, le cas échéant, en empruntant des voies légales, en renforçant la voix collective de l'OEACP et en pesant davantage dans les négociations multilatérales.
- g. L'appel continu de l'OEACP en faveur d'une justice climatique internationale devrait être soutenu lors de sa présentation en mars 2026 devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.
- h. Il est indispensable de reconnaître le leadership et la contribution de la jeunesse de l'OEACP en faveur de l'action climatique, mais aussi de faire pleinement appel à l'énergie et à l'engagement de celle-ci dans la lutte contre le changement climatique.